

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, a annoncé récemment la décision du gouvernement canadien de verser une somme de \$25,000 au Conseil international de la langue française (CILF). Ce geste, s'inscrit dans le cadre de la politique du gouvernement canadien à l'égard de la francophonie et manifeste plus particulièrement son désir de collaborer avec un organisme dont la mission est de promouvoir la normalisation et la modernisation de la langue française. Ces objectifs répondent d'ailleurs à des besoins sans cesse grandissants, tant pour le gouvernement fédéral que pour plusieurs des provinces canadiennes.

Créé en 1967, le CILF, association internationale à caractère privé, réunit des linguistes, des grammairiens et des hommes de lettre de plus de vingt pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique et d'Asie. Ses principaux domaines d'activités touchent à la normalisation du français écrit et parlé, à l'étude du processus de création de mots nouveaux et aux recherches lexicales. Sur le plan des réalisations, le CILF compte déjà à son actif l'organisation de colloques internationaux, l'établissement d'un centre de documentation à Paris, la rédaction de manuels, de thésaurus, de lexiques et de glossaires, la publication d'une revue de terminologie et la traduction d'ouvrages scientifiques. Certains de ces manuels procurent aux pays en voie de développement, particulièrement en Afrique, un matériel de base facilitant l'enseignement en français de la technologie moderne.

En outre, le CILF entretient d'étroites relations avec des organismes internationaux tels que l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et l'Agence de Coopération culturelle et technique. Au Canada, il a déjà établi des rapports avec Radio-Canada, le Bureau des Traductions d'Ottawa, l'Office de la langue française du Québec, la Banque de terminologie de l'Université de Montréal et l'Académie canadienne-française.